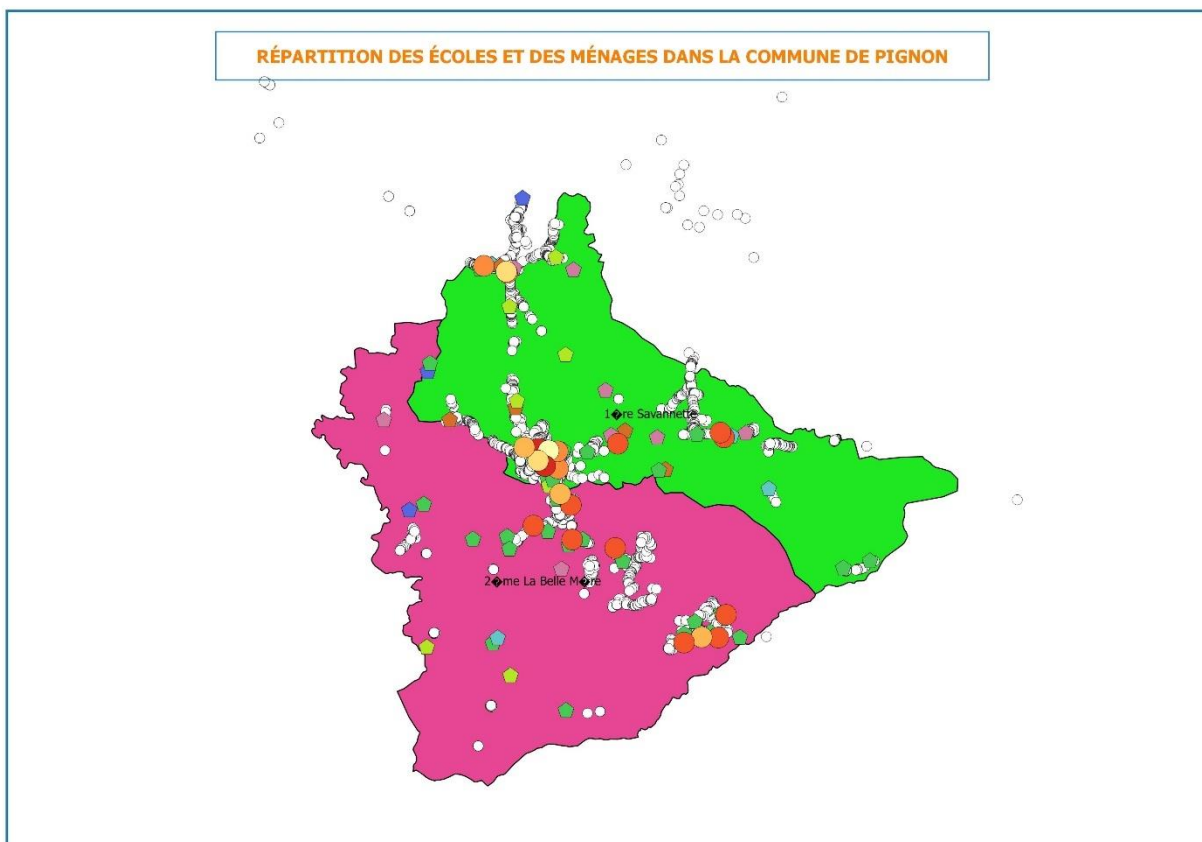


UCP-MENFP / BID



- Les points blancs représentent les ménages
- Les petites maisons vertes représentent les écoles pré-scolaires et fondamentales
- Les cercles représentent les écoles secondaires

CARTE SCOLAIRE COMMUNE DE PIGNON

GASTON GEORGES MÉRISIER, EDITEC

AOÛT 2025

Table des Matières

	Page
Introduction.....	2
A. Les Niveaux Pré-scolaire et Fondamental.....	4
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	4
1.1. Accessibilité et accès.....	5
1.2. Qualité du service éducatif et mode d'utilisation des ressources.....	11
II. Analyse démographique.....	16
2.1. Caractéristiques d'évolution de la population de la commune.....	16
2.2. Structure par âge de la population.....	16
2.3. Caractéristiques de dispersion de la population.....	17
2.4. Répartition par sexe de la population.....	17
2.5. Projection de la population scolaire.....	18
2.6. Projection des effectifs d'élèves.....	19
III. Propositions de réorganisation et de renforcement du réseau d'écoles.....	21
3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire.....	21
3.2. Les normes scolaires.....	21
3.3. Les aires de recrutement des élèves.....	23
3.4. Les infrastructures.....	25
3.5. Les enseignants.....	25
3.6. Les manuels scolaires.....	25
3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement.....	25
B. Le Niveau Secondaire.....	27
1. Diagnostic de la situation actuelle.....	27
1.1. Accessibilité et accès.....	28
1.2. Qualité de l'enseignement.....	30
2. Analyse démographique.....	33
3. Propositions de réorganisation de l'offre.....	34
Références bibliographiques.....	37
Les Annexes :	38
Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Pignon	
Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle	

Introduction

Située dans le Département du Nord entre les communes de Saint-Raphaël, de Ranquitte et de La Victoire, la commune de Pignon est composée de la ville de Pignon et de deux (2) sections communales : la 1^{ère} Section Savanette et la 2^{ème} Section La Belle Mère.

COMMUNE DE PIGNON



La commune de Pignon est traversée par trois (3) rivières, quatre (4) sources d'eau, neuf (9) robinets et cent quarante-quatre (144) pompes.¹ Elle n'est pas électrifiée et les habitants se servent de la Digicel et de la Natcom comme moyens de communication téléphonique. Son relief dominant est la plaine. Ses habitants portent le nom de Pignonnais. L'agriculture, l'élevage, la pêche et le commerce constituent les principales activités économiques de la commune.

Sa population en 2015 était estimée à 43263 habitants par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et elle est passée à 49738 habitants en 2025. Avec une superficie de 140.41 Km², sa densité de population est alors de 354 habitants/Km². Une bonne partie de cette population (60.61%) est dispersée dans les sections communales.

En matière d'offre scolaire, il y a 9 kindergarten, 74 écoles fondamentales dont 11 écoles nationales, 26 écoles secondaires et 3 centres de formation professionnelle. Le Ministère de

¹ Idem

l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) y est représenté par un bureau de district scolaire (BDS) situé dans la ville de Pignon et dirigé par un inspecteur principal.

La carte scolaire de cette commune qui sera présentée dans les lignes qui vont suivre couvre l'offre et la demande scolaires aux niveaux du préscolaire, du fondamental et du secondaire.

A. Les niveaux Pré-scolaire et Fondamental

I. Diagnostic de la situation actuelle

Dans la commune de Pignon, la majorité des écoles (86.7%) est non publique. Elles sont réparties par sous-réseau comme suit :

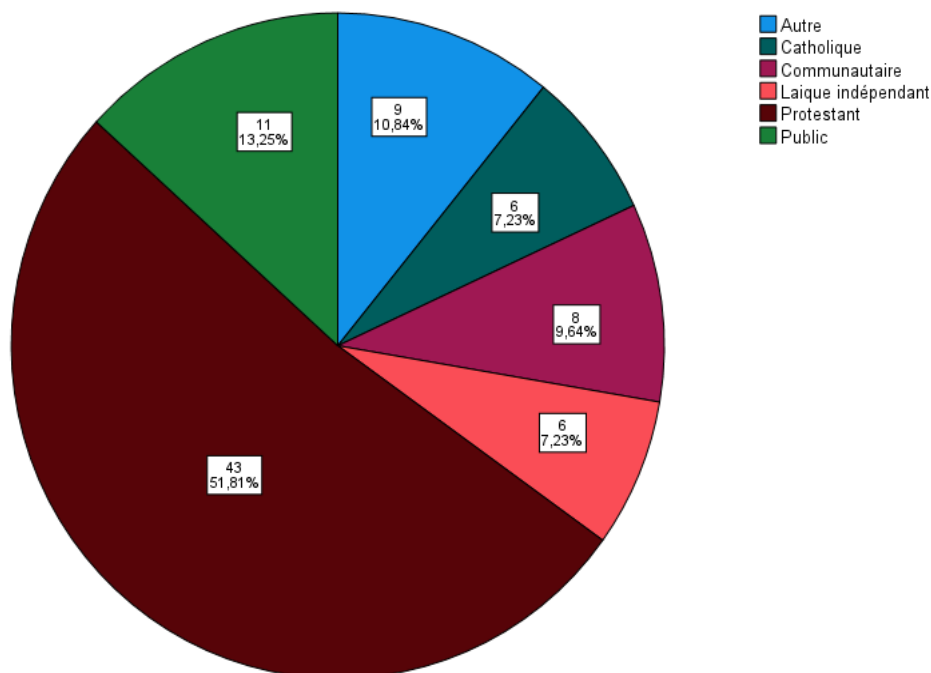


Figure 1 : Répartition des écoles fondamentales par sous-réseau d'appartenance

Il y en a qui fonctionnent en simple vacation (95.2%) et d'autres en double (4.8%), à différentes périodes de la journée : de 7h00 à 12h00 (67.5%), de 8h00 à 13h00 (21.7%) ou à d'autres périodes de la journée (10.8%). Le tableau 1 montre la répartition de ces écoles à travers la commune selon le sous-réseau d'appartenance considéré.

Tableau 1 : Répartition des écoles dans la commune de Pignon

Commune de Pignon	Réseau d'appartenance						Total
	Autre	Catholique	Communautaire	Laique indépendant	Protestant	Public	
1ère Sect. de Savannette	# 4	4	4	4	10	3	29
	% 13,8%	13,8%	13,8%	13,8%	34,5%	10,3%	100,0%
2ème Sect. La Belle Mère	# 1	1	4	0	21	2	29
	% 3,4%	3,4%	13,8%	0,0%	72,4%	6,9%	100,0%
Ville de Pignon	# 4	1	0	2	12	6	25
	% 16,0%	4,0%	0,0%	8,0%	48,0%	24,0%	100,0%
Total	# 9	6	8	6	43	11	83
	% 10,8%	7,2%	9,6%	7,2%	51,8%	13,3%	100,0%

Ces écoles sont de tailles très variées, de 3 à 1260 élèves comme le montre le tableau 2 selon le sous-réseau d'écoles considéré.

Tableau 2 : Variation de la taille des écoles selon le sous-réseau d'appartenance

Sous-réseau	Moyenne	Minimum	Maximum
Autre	205	12	856
Catholique	237	97	608
Communautaire	150	57	338
Laïque Indépendant	59	37	92
Protestant	166	3	1260
Public	330	75	674
Ensemble	188	3	1260

I.1. Accessibilité et accès de ces écoles

Quatre (4) indicateurs sont considérés dans cette analyse : l'évolution de la scolarisation dans la commune étudiée, l'accessibilité du réseau scolaire, l'accès des écoles et le rendement interne du réseau d'écoles.

I.1.1. Évolution de la scolarisation dans la commune de Pignon

L'évolution de la scolarisation dans la commune de Pignon est analysée en fonction de trois (3) indicateurs : l'accroissement absolu, l'accroissement relatif de la scolarisation au cours de la période 2013-2024 et le taux moyen annuel de croissance de ces derniers au cours de ces onze (11) ans.

i) Accroissement absolu de la scolarisation

Pour l'année scolaire 2024-2025, 11921 élèves sont dénombrés au fondamental. En comparant cet effectif à celui de 2013-2014 publié par la DPCE², on observe une diminution absolue de 1015 élèves³ dans cette commune.

ii) Accroissement relatif

En rapportant cette diminution absolue à l'effectif total d'élèves qu'on a eu aux deux premiers cycles du fondamental dans cette commune en 2013-2014, on constate qu'il a subi une diminution relative assez importante; soit de 7.85%⁴ au cours de cette période scolaire.

² DPCE : Direction de Planification et de Coopération Externe du Ministère de l'Éducation Nationale.

³ $\Delta E = E_{2024-2025} - E_{2013-2014} = 11921 - 12936 = -1015$ élèves

⁴ $\frac{\Delta E}{E_{2013_2014}} \times 100 = \frac{-1015}{12936} \times 100 = -7.85\%$

iii) Taux moyen annuel de croissance

Défini comme étant l'accroissement relatif au cours d'une année, le taux moyen annuel de diminution de l'effectif scolaire dans la commune de Pignon est de 0.75% au cours des onze (11) années, c'est-à-dire de l'année scolaire 2013-2014 à l'année scolaire 2024-2025.⁵

I.1.2. Accessibilité du réseau scolaire

Cette analyse renvoie à la façon dont les écoles sont réparties par rapport aux lieux où est localisée la population qu'elles sont censées desservir. Trois (3) indicateurs ont alors été utilisés à cet effet : les moyens de locomotion utilisés par les élèves, le temps de trajet pris pour atteindre leurs écoles et leur lieu de résidence.

- i) **En ce qui concerne le lieu de résidence ou origine géographique des élèves**, selon les données recueillies, il ressort que les écoles recrutent leurs élèves dans différents endroits de la commune, certains souvent plus éloignés que d'autres allant de moins d'un kilomètre à plus de 6 kilomètres;
- ii) **Comme moyens de locomotion utilisés**, 91.7% des directeurs d'écoles interrogés affirment que plus de 75% de leurs élèves vont à pied à l'école; et
- iii) **Pour le temps de trajet pris pour y arriver**, cela varie considérablement suivant les endroits d'où sortent les élèves. Par exemple, l'école nationale de Fontaine située dans la 1^e section Savanette recrute ses élèves dans les localités telles que : Fontaine (moins de 15 mn de marche), Benjamin (entre 31 à 60 mn de marche), Ravine Longue (entre 31 à 60 mn de marche); soit donc 2 sur 3 localités de parcours jugés difficiles pour les enfants. Il en est de même pour bon nombre d'autres écoles nationales de la commune de Pignon.

I.1.3. Analyse de l'accès des écoles

Différent de l'accessibilité, l'accès réfère de préférence au résultat de l'interaction entre la demande des familles et l'offre représentée par les réseaux d'écoles existantes. Quatre (4) indicateurs sont alors pris en compte dans cette analyse : les taux d'admission des élèves à l'école, les taux de scolarisation aux deux premiers cycles du fondamental, le taux de transition au 3^e cycle et les coûts de scolarisation.

- i) **Les taux d'admission des élèves**, c'est-à-dire les proportions d'enfants qui sont admis en 1^e année fondamentale en référence aux normes établies sont de deux types : le taux apparent d'admission et le taux d'admission par âge spécifique. Pour

⁵ $E_{t+1} = E_{t-11} (1+r)^{11}$.

$$E_{2024-2025} = E_{2013-2014} (1+r)^{11} \rightarrow 12936 = 11921 (1+r)^{11}$$

$$r = 0.007456(0.75\%).$$

la commune de Pignon, pour l'année scolaire 2024-2025, le taux apparent d'admission est de 180.32%⁶.

Ce fort taux qui dépasse 100% s'explique par le fait que de nombreux parents de la commune, au lieu d'envoyer leurs enfants à l'école à l'âge de 6 ans, ont préféré attendre qu'ils soient plus âgés pour le faire compte tenu des longues distances qu'ils ont à parcourir. Ainsi, les écoles se trouvent en situation irrégulière d'accueillir en 1^e année fondamentale, à chaque rentrée scolaire, des enfants de différents groupes d'âge; ce qui génère avec le temps le phénomène des enfants sur-âgés qui prend de plus en plus d'ampleur dans le système scolaire haïtien. Le pourcentage d'enfants âgés de 6 ans admis à cette année d'étude devient beaucoup plus faible; soit 47.81%⁷ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Face à cette situation défavorable au développement harmonieux du système scolaire haïtien et pour la prise en charge de la scolarisation des enfants qui le fréquentent, il s'avère important que l'État et les collectivités territoriales fassent les efforts nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin de réduire les distances de parcours au profit des élèves et sensibiliser du même coup les parents en sorte qu'ils puissent envoyer à temps leurs enfants à l'école.

- ii) **Les taux de scolarisation**, c'est-à-dire les proportions d'enfants admis en classe de la 1^e à la 6^e année fondamentale sont aussi de deux types : le taux brut de scolarisation et le taux net de scolarisation. Pour la commune de Pignon, pour l'année 2024-2025, le taux brut de scolarisation est égal à 108.74%⁸.

À cause de l'effectif très important d'enfants sur-âgés enregistré dès la 1^e année fondamentale, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui devraient se trouver aux deux cycles du fondamental est alors plus faible; soit 95%⁹ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

$$^6 \text{ Taux apparent d'admission} = \frac{\text{Admissions nouvelles}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux apparent d'admission} = \frac{1814}{1006} \times 100 = 180.32\%.$$

$$^7 \text{ . Taux d'admission par âge spécifique} = \frac{\text{Admissions nouvelles de 6 ans}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux d'admission des enfants de 6 ans en 1e AF} = \frac{481}{1006} \times 100 = 47.81\%$$

$$^8 \text{ Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{\text{Effectifs totaux au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{11921}{10963} \times 100 = 108.74\%$$

$$^9 \text{ Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Effectifs de 6-11 ans au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{10414}{10963} \times 100 = 95\%.$$

Tenant compte de la politique de scolarisation universelle obligatoire et gratuite (100%) prônée par l'État depuis de nombreuses années à l'intention de la population d'enfants de 6-14 ans à travers le pays, ce taux très important est considéré encore insuffisant.

- iii) **Le taux de transition**, c'est-à-dire la proportion d'enfants qui terminent avec succès la 6^e année et continuent en 7^e année fondamentale est égal à 64.32%.¹⁰

Ce taux de transition se révèle assez modéré. En effet, il y a 19 écoles sur les 82 dénombrées (23.17%) qui offrent la 7^e année fondamentale à l'échelle de la commune. Le tableau 3 présente la répartition des écoles fondamentales de la commune selon qu'elles sont complètes ou non.

Tableau 3 : Répartition des écoles de la commune de Pignon selon qu'elles sont complètes ou non

Commune de Pignon	Nombre total d'année d'étude										Total
	1	2	3	4	6	7	8	9	10	12	
1 ^{ère} Sect. de Savannette	# 1	0	4	2	5	3	2	10	0	2	29
	% 3,4%	0,0%	13,8%	6,9%	17,2%	10,3%	6,9%	34,5%	0,0%	6,9%	100,0%
2 ^{ème} Sect. La Belle Mère	# 0	1	2	0	4	0	6	14	0	2	29
	% 0,0%	3,4%	6,9%	0,0%	13,8%	0,0%	20,7%	48,3%	0,0%	6,9%	100,0%
Ville de Pignon	# 2	0	3	1	6	1	1	8	1	1	24
	% 8,3%	0,0%	12,5%	4,2%	25,0%	4,2%	4,2%	33,3%	4,2%	4,2%	100,0%
Total	# 3	1	9	3	15	4	9	32	1	5	82
	% 3,7%	1,2%	11,0%	3,7%	18,3%	4,9%	11,0%	39,0%	1,2%	6,1%	100,0%

iv) Les coûts de scolarisation

Tenant compte du contexte scolaire haïtien, trois (3) catégories de coûts sont ici considérées : les coûts se rapportant à la scolarité, les coûts relatifs à l'achat des matériels didactiques et scolaires, et les coûts de nourriture et d'habillement; les coûts qui sont plus directement liés au transport des enfants étant plus ou moins négligeables tenant compte du fait que la majorité d'entre eux vont à pied à leurs écoles. Ainsi, pour une école fondamentale dans la commune de Pignon, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 56794.74 et 61545.67 gourdes dans les écoles non publiques. Le tableau 4 présente la répartition de ces coûts par composante et par classe.

$$^{10} \text{ Taux de transition au 3e cycle} = \frac{\text{Nouvelle admission en 7e année en année } t+1}{\text{Effectif 6e AF en année } t} \times 100$$

$$\text{Taux de transition au 3e cycle fondamentale} = \frac{741}{1152} \times 100 = 64.32\%$$

Tableau 4 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école fondamentale non publique dans la commune de Pignon par composante et par classe.

Année étude	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total
1 ^e AF	6594.13	6546.50	7425	36229.11	56794.74
2 ^e AF	6872.60	6662.09	7850	36229.11	57613.80
3 ^e AF	6236.05	6662.09	8747.50	36229.11	57874.75
4 ^e AF	6306.74	6631.71	8670	36229.11	57837.56
5 ^e AF	6236.05	7497.50	8882.11	36229.11	58844.77
6 ^e AF	6596.17	8312.50	10407.89	36229.11	61545.67
7 ^e AF	9427.43	4833.33	8250	36229.11	58739.87
8 ^e AF	7583.92	5600	8687.50	36229.11	58100.53
9 ^e AF	13750	9540	9187.50	36229.11	60437.61

Dans une école nationale, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 67731.13 et 74112.13 gourdes; 75.96% de ce coût sont pris en charge par les parents d'élèves. Le tableau 5 présente la répartition des coûts moyens annuels de scolarisation d'un enfant par composante et par classe dans une école nationale.

Tableau 5 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école nationale dans la commune de Pignon par composante et par classe.

Année étude	Salaire du personnel	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total (Gourdes)
1 ^e AF	16280.52	1250	6546.50	7425	36229.11	67731.13
2 ^e AF		1250	6662.09	7850	36229.11	68271.72
3 ^e AF		2187.50	6662.09	8747.50	36229.11	70106.72
4 ^e AF		2187.50	6631.71	8670	36229.11	69998.84
5 ^e AF		2187.50	7497.50	8882.11	36229.11	71076.74
6 ^e AF		2187.50	8312.50	10407.89	36229.11	73417.52
7 ^e AF		2562	4833.33	8250	36229.11	68154.96
8 ^e AF		2250	5600	8687.50	36229.11	69047.13
9 ^e AF		2875	9540	9187.50	36229.11	74112.13

I.1.4. Rendement interne des écoles dans la commune de Pignon

Rappelons que le rendement interne du réseau d'écoles de la commune de Pignon est défini comme étant sa capacité à former le plus grand nombre d'élèves qui y sont entrés en une année t, dans le minimum de temps, avec des ressources financières jugées acceptables. Trois (3) indicateurs sont utilisés pour le déterminer : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, l'organigramme représentant un flux théorique d'élèves et le taux de rétention de ces élèves jusqu'en 6^e année.

- i) **Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon** renseignent sur la manière dont les élèves parcourent le système, année d'étude après année d'étude. Pour l'année scolaire 2024-2025, ces taux de flux se présentent comme suit dans la commune de Pignon :

Tableau 6 : Répartition des taux de flux par classe dans la commune de Pignon

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	85%	79%	80%	83%	81%	94%
Taux de redoublement	15%	19%	17%	13%	18%	6%
Taux d'abandon	0%	2%	3%	4%	1%	0%

ii) Si cette même tendance se maintient, l'organigramme représentant le flux théorique d'élèves se construit alors comme suit :

Analyse de cohorte au niveau fondamental 1e et 2e cycles							
TP	0,85	0,79	0,8	0,83	0,81	0,94	
TR	0,15	0,19	0,17	0,13	0,18	0,06	
TA	0,00	0,02	0,03	0,04	0,01	0	
Annee	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF	Diplômés
		0					
2024-2025	1754	↗					1754
	↓	↘	30				
2025-2026	263	1491	↗				1754
	↓	↓	↘	35			
2026-2027	39	507	1178	↗			1724
	↓	↓	↓	↘	38		
2027-2028	6	130	601	942	↗		1679
		↓	↓	↓	↘	8	
2028-2029		30	205	603	782	↗	1620
			↓	↓	↓	↘	
2029-2030			58	242	641	633	1575
				↓	↓	↓	↘
2030-2031				78	316	557	595
					↓	↓	↘
2031-2032					122	290	524
						↓	↘
2032-2033						116	272
							↘
2033-2034							109
2034-2035							
Promus							1501
Année-élèves							11585
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				9005			
Nombre d'années-élèves réel =				11585			
Rendement interne =				77,73			
Coefficient d'augmentation des coûts =				1,286462			
Coût de l'élève formé =				7,718774			

Il ressort donc de cet organigramme que le rendement interne du réseau d'écoles dans la commune est faible (77.73%), car seulement 595 élèves (33.92%) de la cohorte de 1754 élèves qui sont entrés en 1^e année fondamentale en 2024-2025 parviendront en 6^e année fondamentale en 2030-2031 dans les limites de temps régulier des 6 ans prévus. Ce n'est qu'en admettant que les élèves seront autorisés à redoubler 3 fois une classe, comme c'est souvent le cas, qu'un total de 1501 élèves (85.60%) de cette cohorte boucleront enfin la 6^e année du fondamental. C'est un taux de rendement que l'État et ses partenaires de la gestion de l'offre scolaire ont intérêt à faire l'effort de relever de manière à rendre plus rentables les investissements consentis sur ce secteur.

iii) Le taux de rétention

Ce taux indique la proportion des élèves qui sont entrés en même temps en 1^eAF et qui atteignent la 2^eAF, puis la 3^eAF, la 4^eAF, etc. Par exemple, le taux de rétention de 1^eAF à 6^eAF est de 77.40% ($1596 \div 2062 = 0.7740$)¹¹ dans la commune de Pignon. En d'autres termes, sur une cohorte de 100 élèves qui entrent en 1^e année fondamentale, il y en a 77 qui parviendront à atteindre la 6^e année fondamentale. C'est donc une tendance quand même à améliorer à l'avenir pour rendre le système scolaire plus performant.

I.2. La qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources

À côté de l'aspect quantitatif de l'offre scolaire traité précédemment, la qualité du service éducatif mis en place et l'utilisation qu'on fait des ressources matérielles et humaines mobilisées constitue le deuxième élément considéré dans le diagnostic de la situation actuelle de fonctionnement des écoles fondamentales de la commune de Pignon. Cette qualité est ici mesurée par la disponibilité, les profils de formation et l'utilisation des enseignants mobilisés pour dispenser l'enseignement aux élèves, l'organisation pédagogique des classes, la disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires, la disponibilité et la qualité des ressources didactiques mises à la disposition des élèves.

¹¹

$$\frac{E(t)}{E(t-5)} \quad \begin{matrix} (6^{\text{e}}\text{AF}) \\ (1^{\text{e}}\text{AF}) \end{matrix}$$

I.2.1. Les enseignants

i) Leur disponibilité

Dans la commune de Pignon, un effectif de 803 enseignants dont 51.2% de femmes a été dénombré au fondamental au cours de l'année scolaire 2024-2025; soit donc un ratio enseignant/école = 10. Ils sont répartis comme suit :

Tableau 7 : Répartition des écoles et des enseignants du fondamental dans la commune de Pignon

Commune de Pignon	# école	# enseignant	Ens/Éc
1ère Sect. de Savannette	29	219	8
2ème Sect. La Belle Mère	29	261	9
Ville de Pignon	24	323	13
Total	82	803	10

Il ressort qu'il y a assez d'enseignants disponibles au niveau du fondamental dans la commune, le ratio moyen enseignants par école étant égal à 10.

ii) Leurs profils de formation

Le problème d'enseignants qualifiés semble cependant se poser dans cette commune. Selon les règlements du Ministère de l'Éducation Nationale, est reconnu comme qualifié tout enseignant détenteur d'un diplôme en Sciences de l'Éducation, d'un diplôme d'École Normale d'Instituteurs ou d'un diplôme de Formation Initiale Accélérée (FIA). Il est cependant ressorti qu'il y a un nombre important d'enseignants (44.71%) dans cette commune qui n'ont aucune formation professionnelle les habilitant à exercer ce métier. Leur répartition se présente comme suit :

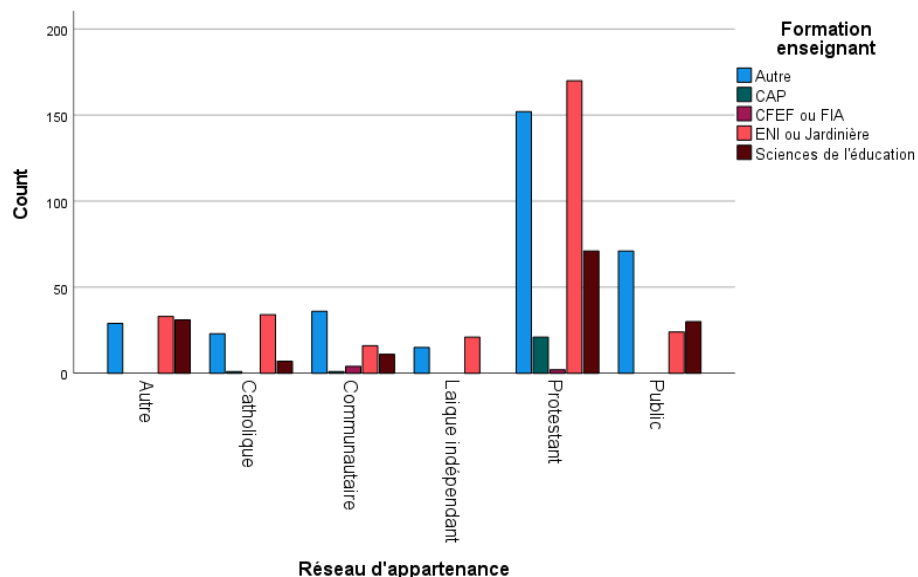


Figure 2 : Répartition des enseignants selon leur profil de formation

I.2.2. L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants

Le nombre moyen de classes à la charge de l'enseignant, le rapport élèves-maître, le nombre d'élèves par classe sont les trois (3) indicateurs utilisés pour analyser l'organisation pédagogique et l'utilisation qu'on fait des enseignants dans la commune de Pignon. Au fondamental, il ressort que c'est une commune où il n'y a pas assez de salles pour accueillir les classes et où les enseignants ne sont pas utilisés de façon optimale. Il est prévu par le ministère une salle de classe pouvant accueillir jusqu'à 50 élèves. La réalité se présente cependant comme suit : ratio moyen salle de classe/enseignant=0.75, ratio moyen élèves/salle de classe=25 et ratio moyen élèves/enseignant=19; comme le montre le tableau 8.

Tableau 8 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune de Pignon

Réseau d'écoles	Nbre salle classe	Nbre enseignant	Nbre élève	Ratio salle classe/ enseignant	Ratio élèves/ salle classe	Ratio élèves/ enseignant
Autre	71	93	1844	0.76	26	20
Catholique	60	65	1420	0.92	24	22
Communautaire	60	68	1198	0.88	20	18
Indépendant	43	36	517	1.19	12	14
Protestant	300	416	7146	0.72	24	17
Public	69	125	2929	0.55	42	23
Ensemble	603	803	15054	0.75	25	19

I.2.3. La disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires

Dans la commune de Pignon, il y a un problème de standard de qualité qui se pose en ce qui concerne les bâtiments et équipements scolaires. Par exemple, la superficie moyenne d'une salle de classe varie entre 26.51 et 53.20 m², contrairement aux normes prévues qui seraient de 50 à 60 m² pour une classe standard de 50 élèves.

Tableau 9 : Variation de la superficie moyenne des salles de classe selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	Nbre m ²	M ² /salle classe
Autre	1882,21	26.51
Catholique	2421	40.35
Communautaire	2196.54	36.61
Indépendant	1259.60	29.29
Protestant	11754,31	39.18
Public	3671.10	53.20
Ensemble	23184.76	38.45

Par contre, il ressort que la superficie moyenne par élève dans la commune de Pignon est plus ou moins dans les normes établies de 1 à 1m²20 dans la majorité des sous-réseaux d'écoles composant l'offre; elle varie entre 1.02 et 2.44 m².

Tableau 10 : Variation du nombre de m² disponible par élève selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	M ² /élève
Autre	1.02
Catholique	1.70
Communautaire	1.83
Indépendant	2.44
Protestant	1.64
Public	1.25
Ensemble	1.54

De plus, en ce qui a trait particulièrement au degré de sécurité et de confort des élèves, la situation se présente comme suit : il y a 7 écoles en mauvais état qui mériteraient d'être réhabilitées ou reconstruites; 46.3% des écoles ont de l'eau, 63.4% ont une cantine, 15.9% une petite bibliothèque et 17.1% une trousse de premiers soins.

I.2.4. La disponibilité et la qualité des ressources didactiques

Enfin, compte tenu de leurs effets directs sur le rendement scolaire des élèves, les manuels scolaires sont les ressources didactiques très importantes que nous avons prises en compte dans la préparation du diagnostic de l'offre scolaire existante au fondamental dans la commune de Pignon. Selon les données recueillies, il ressort que pour l'année scolaire 2024-2025, il y a un nombre important d'enfants qui sont en train de passer l'année sans avoir leurs propres livres de lecture et de mathématiques. En effet, 67.8 % des directeurs d'école interrogés déclarent que plus de 50% de leurs élèves n'ont pas de livres de lecture et de mathématiques.

En résumé, les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour établir le diagnostic de l'offre scolaire fondamentale 1^e et 2^e cycles dans la commune de Pignon se présentent comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux d'admission	Taux apparent d'admission en 1 ^e AF= 180.32% Taux d'admission des enfants de 6 ans = 47.81%
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 108.74% Taux net de scolarisation = 95%
Taux de transition	Taux de transition au 3 ^e cycle fondamental = 64.32%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	1 ^e AF = 67731.13 gourdes 2 ^e AF = 68271.72 gourdes 3 ^e AF = 70106.72 gourdes 4 ^e AF = 69998.84 gourdes 5 ^e AF = 71076.74 gourdes 6 ^e AF = 73417.52 gourdes 7 ^e AF = 68154.96 gourdes 8 ^e AF = 69047.13 gourdes 9 ^e AF = 74112.13 gourdes

75.96% de ces coûts sont pris en charge par les familles.	
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	1 ^e AF = 56794.74 gourdes 2 ^e AF = 57613.80 gourdes 3 ^e AF = 57874.75 gourdes 4 ^e AF = 57837.56 gourdes 5 ^e AF = 58844.77 gourdes 6 ^e AF = 61545.67 gourdes 7 ^e AF = 58739.87 gourdes 8 ^e AF = 58100.53 gourdes 9 ^e AF = 60437.61 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en 1 ^e AF = 85% Taux de promotion en 2 ^e AF = 79% Taux de promotion en 3 ^e AF = 80% Taux de promotion en 4 ^e AF = 83% Taux de promotion en 5 ^e AF = 81% Taux de promotion en 6 ^e AF = 94%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en 1 ^e AF = 15% Taux de redoublement en 2 ^e AF = 19% Taux de redoublement en 3 ^e AF = 17% Taux de redoublement en 4 ^e AF = 13% Taux de redoublement en 5 ^e AF = 18% Taux de redoublement en 6 ^e AF = 6%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en 1 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 2 ^e AF = 2% Taux d'abandon en 3 ^e AF = 3% Taux d'abandon en 4 ^e AF = 4% Taux d'abandon en 5 ^e AF = 1% Taux d'abandon en 6 ^e AF = 0%
Taux de rétention	Taux de rétention en 6 ^e AF = 77.73%
Rendement interne du réseau d'écoles à Pignon	61.01%
Rapport élève/salle de classe	25 élèves
Rapport élève/maître	19 élèves
# enseignants	803
% de femmes	51.2%
% de maîtres qualifiés	55.29%
Ratio moyen m ² /élève	1.54 m ²
Ratio moyen m ² /classe	38.45 m ²
% d'élèves sans manuels de lecture	60%
% d'élèves sans manuels de mathématiques	60%
Taille moyenne des établissements	188
Salaire moyen d'un enseignant	13559 gourdes

II. L'analyse démographique

L'estimation de la population scolarisable et leur localisation à l'échelle de la commune ont été parmi les étapes les plus délicates de la préparation de la carte scolaire de Pignon. Cela est dû au fait que les données démographiques sur les ménages sont disponibles, pour la plupart, sous une forme agrégée et, de plus, ces ménages ne sont pas géo-référencés. Les projections de populations requises sont des projections à moyen terme, cinq ans au maximum. En ce qui concerne :

2.1. Les caractéristiques d'évolution de la population scolarisable de la commune de Pignon, trois indicateurs (3) sont utilisés pour les établir : l'accroissement absolu de la population scolarisable, l'accroissement relatif de cette population et son taux moyen annuel de croissance. Comme pour les effectifs scolaires, en prenant l'année 2020 comme année de base et les estimations et projections faites par l'IHSI, on observe que :

- L'accroissement absolu de la population scolarisable (4-14 ans) de Pignon au cours de la période 2020-2025 est égal à 131 enfants¹²;
- Son accroissement relatif est de 1.21%¹³ pour cette période; et
- Le taux moyen annuel de croissance r de la population est de 0.24%.¹⁴

Nous faisons l'hypothèse que cette tendance se maintiendra au cours des cinq (5) prochaines années.

2.2. La structure par âge de la population scolarisable de la commune de Pignon

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Pignon par rapport aux populations totales, nous avons déduit la structure pyramidale de sa population qui se présente comme suit :

¹² $\Delta P = P_{2025} - P_{2020} = 10963 - 10832 = 131$

¹³ $\Delta P / P_{2020} = 131 \div 10832 = 0.012093796$

¹⁴ $P_{2025} = P_{2020} (1+r)^5$
 $10963 = 10832 (1+r)^5$
 $r = 0.002407143 (0.24\%)$

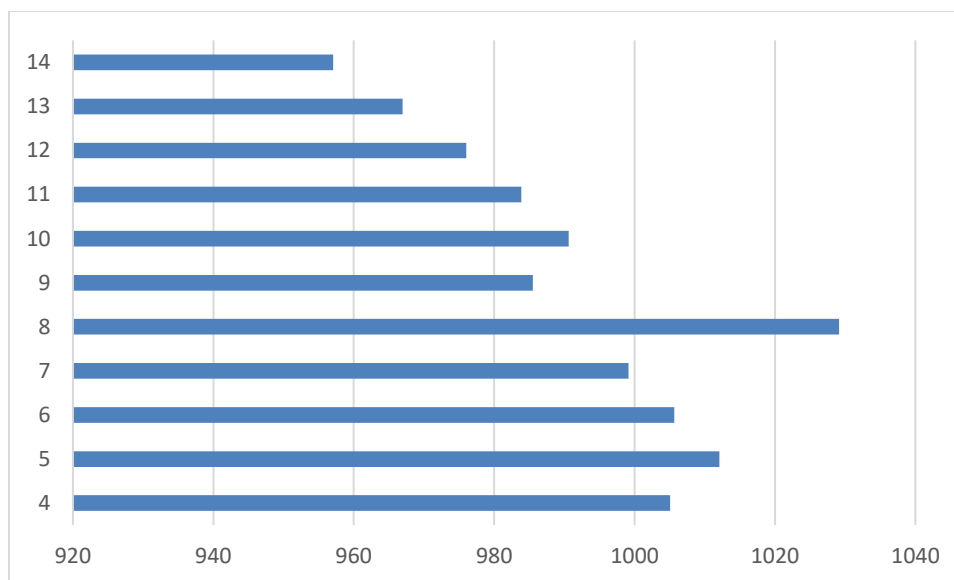


Figure 3 : Pyramide d'âge en 2024 de la population scolarisable (4-14 ans) dans la commune de Pignon

2.3. Les caractéristiques de dispersion de la population de la commune

Rappelons que la superficie de la commune de Pignon est de 140.41 Km² et sa densité de population en 2025, de 354 habitants par Km². La réalité montre cependant que la population, très regroupée dans les villes, se trouve assez dispersée en milieu rural. Les 10503 ménages directement touchés dans cette commune au moment de notre enquête sont répartis comme le montre le tableau 12.

Tableau 12 : Répartition des ménages dans la commune de Pignon en 2025

Commune de Pignon	# ménage	%
1e section Savanette	2205	21,0
2e section La Belle Mère	3048	29,0
Ville de Pignon	5250	50,0
Total	10503	100,0

2.4. La répartition par sexe de la population

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies par sexe pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Pignon par rapport aux populations totales, nous avons déduit la répartition par sexe de sa population présentée comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection par sexe de la population de la commune de Pignon

Âge	Masculin					Féminin				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
4	505	510	509	507	506	501	506	505	503	502
5	508	508	509	509	510	504	504	505	505	505
6	505	507	507	508	508	501	503	503	504	504
7	502	505	506	506	506	498	501	502	502	502
8	517	503	504	504	504	513	499	500	500	500
9	495	501	502	502	502	491	497	498	498	498
10	497	499	501	503	505	493	495	497	499	501
11	494	497	499	501	503	490	493	495	497	499
12	490	494	496	498	500	486	490	492	494	496
13	485	491	493	495	497	482	487	489	491	493
14	480	487	489	491	493	477	483	485	487	489
4-14	5477	5503	5514	5524	5534	5434	5460	5470	5480	5490

2.5. La projection de la population scolarisable

À cette étape, il nous a fallu partir de l'estimation de la population actuelle et projeter celle du futur désiré. Pour cela, deux choses sont prises en compte : l'estimation de la population totale actuelle et future, et la projection du même coup de la structure par âge de la population.

i) Estimation de la population totale actuelle et future

En partant de la population totale du pays estimée et projetée par l'IHSI et tenant compte du poids que représente celle de la commune de Pignon, nous déduisons les estimations et projections suivantes :

Tableau 14 : Estimations et projections de la population totale actuelle et future de la commune de Pignon jusqu'en 2028.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	49076	49738	50410	51090	51780

ii) Projection de la structure par âge de la population scolarisable

Le problème ici est double : avoir la structure pour l'année 2024 et pouvoir la projeter jusqu'en 2028. En partant des estimations et projections de l'IHSI, nous avons pour la commune de Pignon :

- **La population d'âge d'admission dans l'enseignement fondamental (âge qui est de 6 ans en Haïti) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 15 : Estimations et projections de la population d'âge d'admission au fondamental

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population d'enfants de 6 ans	1006	1010	1010	1011	1012

- **La population d'âge scolarisable au fondamental (4-14 ans) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 16 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
4	1005	1016	1013	1011	1008
5	1012	1013	1014	1014	1015
6	1006	1010	1010	1011	1012
7	999	1006	1007	1008	1009
8	1029	1003	1003	1004	1005
9	986	999	999	1000	1001
10	991	994	998	1002	1006
11	984	990	994	998	1001
12	976	984	988	992	996
13	967	978	982	985	989
14	957	970	974	978	982
4-14	10911	10963	10983	11003	11024

2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés

Quatre (4) étapes sont considérées pour faire cette projection :

- **Détermination de la progression du taux d'admission pour la période considérée**

Selon les données recueillies, le taux net de scolarisation dans la commune de Pignon est de 95 % pour l'année scolaire 2024-2025. Ce taux devra être amené à 100% en 2028 suivant le Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF). L'écart à combler est donc égal à : $100 - 95 = 5\%$. La carte scolaire de Pignon étant inscrite dans un cadre de planification nationale, la durée pour laquelle nous faisons nos estimations de la scolarisation future est de 5 ans.

- **Calcul des admissions nouvelles**

Rappelons que l'âge légal d'admission en 1^e AF en Haïti est de 6 ans, mais généralement le nombre d'élèves qui y sont admis inclut différents autres âges (7 ans, 8 ans, 9 ans et +) ce qui cause le phénomène des sur-âgés. Les statistiques montrent que le taux d'admission des enfants

de 6 ans à cette classe en 2024-2025 est de 47.81% dans la commune de Pignon. Le taux moyen annuel de croissance devra donc être de **$r = 0.1305$** . La progression alors prévue pour le taux d'admission est calculée et portée dans le tableau suivant, ainsi que les populations de 6 ans à accueillir en classe dans les années à venir.

En faisant l'effort nécessaire, on devra alors régulièrement admettre en 1^e AF les nombres d'enfants de 6 ans suivants :

Tableau 17 : Estimation et projection des enfants à admettre en 1^e AF

Année	Population de 6 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	1006	0.4781	481
2025-2026	1010	0.6086	615
2026-2027	1010	0.7391	746
2027-2028	1011	0.8696	879
2028-2029	1012	1	1012

- **Estimer l'évolution probable des taux de promotion, redoublement, abandon, ainsi que les différents taux de transition d'un niveau à l'autre;**

Pour l'année 2024-2025, ces taux de flux se sont présentés comme suit dans la commune de Pignon :

Tableau 18 : Répartition des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	85%	79%	80%	83%	81%	94%
Taux de redoublement	15%	19%	17%	13%	18%	6%
Taux d'abandon	0%	2%	3%	4%	1%	0%

En supposant qu'un effort supplémentaire sera fait pour appliquer les dispositions prévues en la matière à savoir : faire le passage automatique des élèves dans les classes de 1^e, 3^e et 5^e année fondamentale, limiter à 10% maximum le taux de redoublement des élèves dans les classes de 2^e, 4^e et 6^e année fondamentale et obliger les enfants à rester à l'école, ces taux se présenteraient alors comme suit :

Tableau 19 : Estimation et projection des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	100%	90%	100%	90%	100%	90%
Taux de redoublement	0%	10%	0%	10%	0%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- **Calcul des effectifs d'élèves par année d'étude**

En appliquant ces dispositions dans la commune de Pignon, nous prévoyons l'évolution suivante des effectifs d'élèves par année d'étude pour les cinq ans à venir :

Tableau 20 : Estimation et projection des effectifs d'élèves par année d'étude

Année	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
2024-2025	1754	1663	1653	1468	1446	1276
2025-2026	1123+615=1738	1754+166=1920	1663-166=1497	1653+147=1800	1468-147=1321	1446+128=1574
2026-2027	1168+746=1919	1738+192=1930	1920-192=1728	1497+180=1677	1800-180=1620	1321+157=1478
2027-2028	1302+879=2181	1919+193=2112	1930-193=1737	1728+168=1896	1677-168=1509	1620+148=1768
2028-2029	1012	2181+211=2392	2112-211=1901	1737+190=1927	1896-190=1706	1509+177=1686

III. Propositions de réorganisation du réseau des écoles de Pignon

À partir des résultats du diagnostic approfondi ainsi réalisé et des projections faites en matière de populations tenant compte des objectifs fixés dans le cadre des politiques établies, nous faisons les propositions suivantes de réorganisation du réseau d'écoles dans la commune de Pignon.

3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire

Après consultation des autorités compétentes sur les prévisions faites en matière de réaménagement du territoire, nous pouvons souligner qu'aucune mesure spéciale n'est encore envisagée pour la commune de Pignon ni aucun traitement particulier en matière de développement économique. Nous supposons donc que les données socio-économiques suivront les mêmes tendances et ne vont pas beaucoup changer en ce sens.

3.2. Les normes

Elles concernent plus particulièrement le nombre d'élèves à admettre par classe et la taille à arrêter pour les établissements scolaires.

i) Le nombre d'élèves par classe

Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre moyen d'élèves par classe est égal à 25 dans la commune de Pignon et plus précisément à 42 dans les écoles nationales. Dans sa poursuite de l'objectif de scolarisation universelle, l'État devra donc s'organiser pour absorber les effectifs d'élèves non encore scolarisés et amener à 50 le nombre maximum d'élèves admissibles par classe dans la mesure du possible.

ii) La taille d'établissement

- Taille minimum d'établissement

Par souci d'efficience, nous proposons que l'État admette de créer les conditions nécessaires pour faire fonctionner des classes à maître unique dans les endroits où la population se révèle très dispersée avec une offre scolaire presque inexistante. Dans ces conditions, la taille minimale théorique de ces types d'école sera de 50 élèves là où c'est possible; sinon cela dépendra du nombre d'élèves qu'il y aura à scolariser. Des programmes et des matériels adaptés devront être développés et les enseignants concernés formés et rémunérés à cet effet. Ces écoles devront être alors rattachées à des écoles fondamentales plus complètes.

Par contre, dans les endroits où la densité de population est assez importante, la taille minimum théorique d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycles sera de 300 élèves, et de 450 élèves s'il s'agit d'une école fondamentale complète (9 années d'étude).

- Taille maximum d'établissement

La taille maximum d'établissement est généralement définie en tenant compte des critères d'ordre essentiellement administratif et pédagogique. Au fondamental, l'école devant être le plus possible à la mesure de l'enfant, nous proposons un effectif de 500 élèves comme taille maximum d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycles. C'est aux autorités concernées qu'il convient toutefois d'en décider.

- Taille standard d'établissement

Il s'agit de savoir ici combien de classes il est admis d'organiser dans les différentes années d'étude pour avoir un nombre satisfaisant d'élèves par classe. Dans la commune de Pignon, la distribution des élèves par classe pour l'année 2024-2025 s'est présentée comme suit :

Tableau 21 : Répartition des poids des années d'étude par rapport à l'effectif total d'élèves

1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
18.94%	17.96%	17.85%	15.85%	15.62%	13.80%

On en déduit :

Effectifs de 1^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 2^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 3^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 4^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 5^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 6^e AF : $1 \times 50 = 50$

Total effectifs = 550

La répartition par année d'études des élèves et des maîtres serait alors :

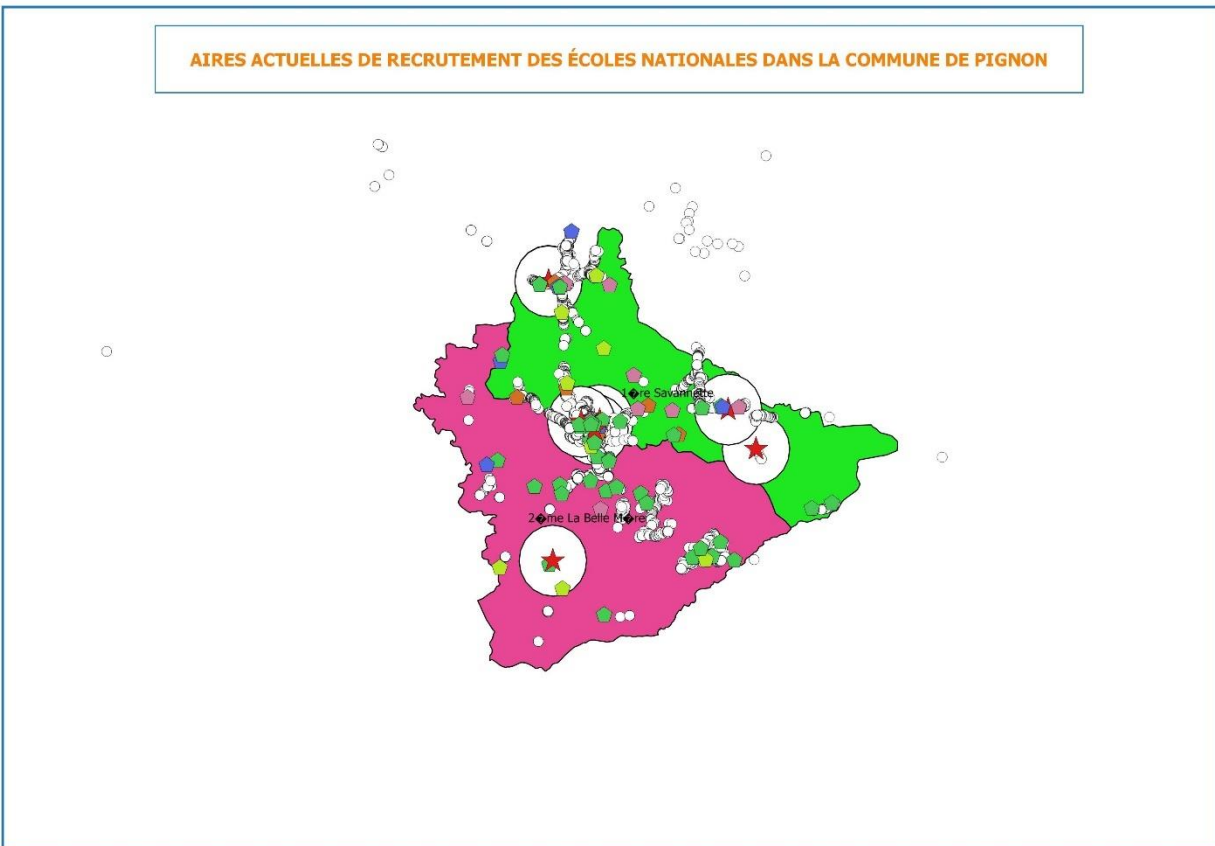
Tableau 22 : Répartition par année d'étude du nombre d'élèves et de classes dans une école fondamentale standard de 1^e et 2^e cycles

	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF	Total
Élèves	100	100	100	100	100	50	550
Classes	2	2	2	2	2	1	11

Le nombre d'élèves par classe : $550/11=50$ est bien conforme à la norme d'encadrement et l'établissement fondamental de 550 élèves et 11 classes fondamentales 1^e et 2^e cycles peut être considéré comme un établissement de taille standard pour cette commune.

3.3. Les aires de recrutement

Rappelons qu'en tant que zone géographique desservie par un établissement, l'aire de recrutement au fondamental est la distance qu'un enfant de 6-14 ans peut parcourir à pied entre son domicile et l'école. Nous proposons donc que le rayon correspondant à cette aire soit de moins de 2 km. Dans la commune de Pignon, nous avons remarqué que les aires de recrutement de certaines écoles nationales s'en rapprochent pour certains élèves et non pour d'autres. Il ressort également de cette carte que les aires de recrutement des écoles nationales se recoupent à différents endroits. Cela offre donc la possibilité à l'État de réduire les distances de parcours des élèves en agissant sur les aires de recrutement de ces écoles pour les rendre disjointes, comme montre la carte ci-dessous.



La nécessité d'une réorganisation de l'offre scolaire existante nous semble extrêmement urgente; car il y a 10696 enfants âgés de moins de 15 ans qui ont été dénombrés, qui ne sont pas encore scolarisés dans la commune de Pignon et une bonne partie d'entre eux (13.48%) ont un handicap physique ou mental comme le montre le tableau 23.

Tableau 23 : Répartition des enfants de moins de 15 ans non scolarisés à Pignon selon leur handicap

Commune de Pignon	Enfants de moins de 15 ans non scolarisés	Nbre d'enfants sourds	Nbre d'enfants non-voyants	Nbre d'enfants handicapés physiques	Nbre d'enfants handicapés mentaux
1e section Savanette	1314	42	57	275	66
2e section La Belle Mère	2655	32	43	108	60
Ville de Pignon	6727	84	120	335	220
Ensemble	10696	158	220	718	346

En plus des mesures spéciales à prendre pour accueillir convenablement ces enfants avec des besoins spéciaux, nous proposons que les aires de recrutement des écoles nationales soient redéfinies comme suit :

Commune de Pignon	Nom école nationale	Aire de recrutement des élèves
Ville de Pignon	École nationale cycle complet Toussaint Louverture	Ville de Pignon
		Bouqueronne
		Fontaine
		Matabonite
	École nationale Capois La Mort	Ville de Pignon
		Crébapied
		Pascaïmite
		Fontaine
	École nationale fondamentale de Pignon	Bouqueronne
		Matabonite
		Terre Blanche
		Lacoste
		Crébapied
		Savane Rouge
		Lapila
		Savane Pignon
1 ^e Section Savanette	École nationale 3 ^e cycle Claire Heureuse de Savanette	Ka Bedjine
		Nan Bay Savanette
		Bas Savanette
		Garde Savanette
	École nationale 1 ^e et 2 ^e cycles Claire Heureuse	Acacia
		Bay Savanette
		Savanette
		Ka-Bedjine
	École nationale de Fontaine	Fontaine
		Binjamin
		Ravine Longue
		Jean Brûlé
2 ^e section La Belle Mère	École nationale de Vincent	Baroncy
		Vincent

	École nationale de Bohoc	La Belle Mère
		Port-au-Ciel
		Careton
		La Jeune
		Caïman
		Marché de Bohoc

3.4. Les infrastructures

L'objectif consiste ici à mettre en adéquation l'offre scolaire et la demande qui est évaluée et projetée. Selon les données recueillies, l'école nationale de Fontaine dans la commune de Pignon mériterait d'être construite.

3.5. Les enseignants

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités d'identifier les endroits où il y a un excédent ou un déficit en enseignants de façon à pouvoir les réaffecter ou en recruter d'autres, tenant compte de la politique établie en matière d'organisation pédagogique des écoles. Tenant compte de nos propositions de réorganisation de l'offre publique, il y aura lieu d'assurer la formation des enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis (Voir en annexe II la liste et le nombre d'enseignants concernés) et de cesser de recruter des enseignants non formés.

3.6. Les manuels scolaires

Comme susmentionné, il est ressorti que les enfants au fondamental n'ont pas tous de manuels de lecture et de mathématiques. Nous proposons, pour l'année scolaire 2025-2026, que des ressources soient prévues dans le cadre de la politique de financement qui est proposée pour l'achat par les directions d'école elles-mêmes des manuels de lecture et de mathématiques à fournir aux élèves.

3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015 établis à Incheon et en regard de la loi du pays, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école fondamentale. Cela passera nécessairement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement.

Dans les écoles nationales, seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État, toute la balance des coûts payés par enfant (75.96%) est assumée par les familles. Dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au fondamental, nous proposons que l'État finance l'intégralité des coûts dans l'ensemble des écoles nationales de la commune de Pignon en leur

allouant le budget nécessaire et également l'intégralité des coûts aux écoles non publiques éligibles.

B. Le niveau secondaire

I. Diagnostic de la situation actuelle

L'article 9 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002 stipule que le nouveau secondaire entre en application à partir de la rentrée scolaire de septembre 2003 et commence avec la première année de la Filière d'Enseignement Général dans tous les collèges et lycées de la République. Cette mesure n'a pas pris effet dans la commune de Pignon, car il y a cette année 1944 élèves au 3^e cycle fondamental dans les écoles secondaires. La majorité d'entre elles (88.5%) sont des collèges privés.

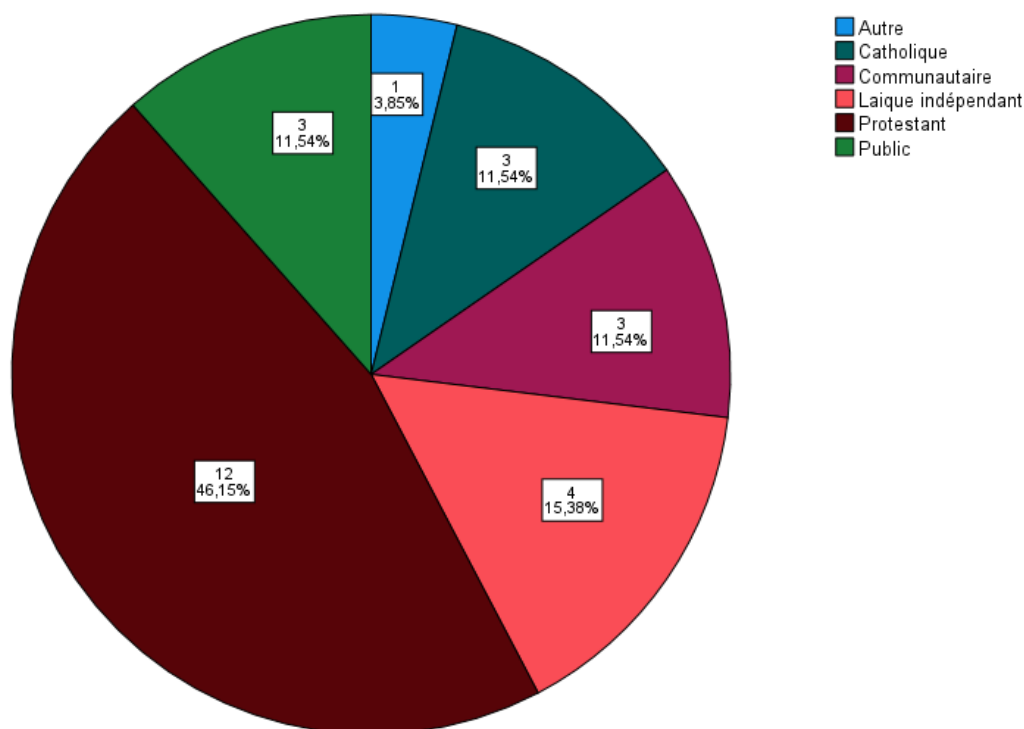


Figure 1 : Répartition des écoles secondaires par réseau d'appartenance

Elles fonctionnent surtout en simple vacation (96.2%), à différentes périodes de la journée comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des écoles secondaires de Pignon selon leur période de fonctionnement

Période de fonctionnement	# école	%
7h-12h	11	42,3
8h-13h	7	26,9
Autre	8	30,8
Total	26	100,0

Elles offrent la filière d'enseignement général (100%) et en son sein différentes Séries.

Tableau 2 : Répartition des écoles suivant la Série qu'elles offrent

Type de série	# école	%
Mathématiques et sciences physiques	1	3,8
Mathématiques et sciences physiques Sciences de la vie et de la terre (SVT) Littéraire et artistique	1	3,8
Mathématiques et sciences physiques Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES)	4	15,4
Mathématiques et sciences physiques Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES) Littéraire et artistique	3	11,5
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	16	61,5
Sciences économiques et sociales (SES)	1	3,8
Total	26	100,0

Ce sont, dans l'ensemble, des écoles secondaires dont la taille varie entre 19 et 693 élèves, selon le réseau considéré.

Tableau 3 : Répartition de la taille des écoles selon leur réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximum
Autre	19	19	19
Catholique	229	125	316
Communautaire	77	40	124
Laïque indépendant	109	51	211
Protestant	207	36	438
Public	329	45	693
Ensemble	186	19	693

1.1. Accessibilité et accès

En ce qui concerne leur accessibilité et leur accès, il convient de faire remarquer que les 26 écoles secondaires se trouvent réparties à travers la commune de Pignon.

Tableau 4 : Répartition des écoles secondaires dans la commune de Pignon

Commune de Pignon	Réseau d'appartenance						Total
	Autre	Catholique	Communautaire	Laïque indépendant	Protestant	Public	
1ère Sect. de Savannette	# 0	2	0	2	2	1	7
	% 0,0%	28,6%	0,0%	28,6%	28,6%	14,3%	100,0%
2ème Sect. La Belle Mère	# 0	0	2	1	7	1	11
	% 0,0%	0,0%	18,2%	9,1%	63,6%	9,1%	100,0%
Ville de Pignon	# 1	1	1	1	3	1	8
	% 12,5%	12,5%	12,5%	12,5%	37,5%	12,5%	100,0%
Total	# 1	3	3	4	12	3	26
	% 3,8%	11,5%	11,5%	15,4%	46,2%	11,5%	100,0%

Rappelons que, selon l'objectif 4.1 fixé dans le Cadre d'Action d'Incheon établi lors du Forum mondial sur l'éducation pour tous tenu en Corée du Sud en mai 2015, les responsables politiques présents à cette assise s'étaient engagés à l'unanimité à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Par rapport à cet objectif dont la réalisation est fixée pour 2030, Haïti a un très long chemin à parcourir; le taux brut de scolarisation au secondaire en 2024-2025 étant seulement de 76.86%. Et quand on tient compte uniquement des enfants âgés de 15 à 18 ans que ce niveau d'enseignement est officiellement censé accueillir, on constate que le taux net de scolarisation se révèle encore beaucoup plus faible (43.73%); loin donc des 100% visés.

Dans le contexte haïtien, l'un des éléments de blocage à l'accès à l'éducation pour tous est le coût de scolarisation, tant dans le privé que dans le public. Dans le privé, ce coût varie entre 48274.47 et 58597.97 gourdes pour l'année scolaire 2024-2025, suivant l'année d'études considérée.

Tableau 5 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le privé

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	18514	5733.33	8738.89	15288.25	48274.47
NS2	20301.26	5405	9083.33	15288.25	50077.84
NS3	22298.52	5672.22	8903.33	15288.25	52162.32
NS4	26978.47	7531.25	8800	15288.25	58597.97

Dans le public, le coût moyen annuel de scolarisation varie aussi, de 56157.08 à 58775 gourdes; 57.51% de ces coûts sont pris en charge par les parents des élèves.

Tableau 6 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le public

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total	
NS1	24280.50	3100	5733.33	8738.89	15288.25	57140.97
NS2		2100	5405	9083.33	15288.25	56157.08
NS3		2500	5672.22	8903.33	15288.25	56644.30
NS4		2875	7531.25	8800	15288.25	58775

L'autre élément de blocage à l'éducation pour tous également important à signaler, c'est le faible niveau de performance des écoles souvent enregistré; en d'autres mots leurs faibles capacités à faire apprendre et progresser les élèves qui les fréquentent. Elles font constamment redoubler ceux qui sont en difficulté. Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons constaté que le cheminement scolaire des élèves dans la commune de Pignon était assez fluide au niveau du secondaire; les taux de promotion d'une classe à l'autre ayant varié de 75 à 88 % suivant la classe considérée.

Tableau 7 : Répartition des taux de flux au secondaire par classe

Année d'étude	Taux de promotion	Taux de redoublement	Taux d'abandon
NS1	86%	13%	1%
NS2	88%	11%	1%
NS3	86%	6%	8%
NS4	75%	24%	1%

Si cette tendance se maintient, l'analyse théorique de la cohorte de 989 élèves qui sont admis en NS1 au cours de l'année scolaire 2024-2025 se présentera comme suit :

	Analyse de cohorte au niveau secondaire						
TP	0,86	0,88	0,86	0,75			
TR	0,13	0,11	0,06	0,24			
TA	0,01	0,01	0,08	0,01			
Année	NS1	NS2	NS3	NS4	Diplômés	Années-élèves	
			10				
2024-2025	989	↗					989
	↓	↘	9				
2025-2026	129	851	↗				979
	↓	↘	↘	60			
2026-2027	17	204	748	↗			969
	↓	↘	↘	↘			
2027-2028	2	37	225	644			907
	↓	↘	↘	↘			
2028-2029	0	6	46	348	483		882
		↘	↘	↘			
2029-2030		1	8	123	261		392
			↘	↘	↘		
2030-2031			1	36	92		130
				↘	↘		
2031-2032				10	28		38
					↘		
2032-2033					7		7
					↘		
Promus					871		
Année-élèves							5295
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				3485			
Nombre d'années-élèves réel =				5295			
Rendement interne =				65,82			
Coefficient d'augmentation des coûts =				1,519193			
Coût de l'élève formé =				6,076771			

Il en ressort donc que, dans cette commune, l'enseignement secondaire a un niveau de rendement interne assez faible (65.82%). Des 989 élèves qui sont entrés en NS1 en 2024-2025, 483 (48.84%) obtiendront leur diplôme de fin d'études dans les quatre (4 ans) prévus, soit à la fin de l'année scolaire 2028-2029.

1.2. Qualité de l'éducation dispensée

Dans cette commune, l'enseignement au niveau du secondaire est dispensé par un effectif de 466 enseignants dont 26 femmes (5.60%); 13.09% d'entre eux sont nommés par l'État. Il convient toutefois de souligner que la majorité des enseignants au secondaire travaillent à temps partiel dans plusieurs écoles à la fois. Ainsi, le nombre d'enseignants mentionné ici est complètement

sur-évalué; car bon nombre d'entre eux sont comptés plus d'une fois. À titre purement indicatif, leur répartition se fait comme suit par réseau d'écoles :

Tableau 8 : Répartition des enseignants par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	# d'enseignants	# de femmes	Enseignants nommés par l'État
Autre	22	2	0
Catholique	96	5	0
Communautaire	36	5	0
Laïque indépendant	48	3	0
Protestant	214	5	16
Public	50	6	45
Ensemble	466	26	61

Leurs profils de formation sont très variés suivant le réseau d'écoles considéré. Certains enseignants proviennent des Facultés de Sciences de l'Éducation; tandis que d'autres n'ont reçu aucune formation pédagogique comme le fait ressortir la figure 2.

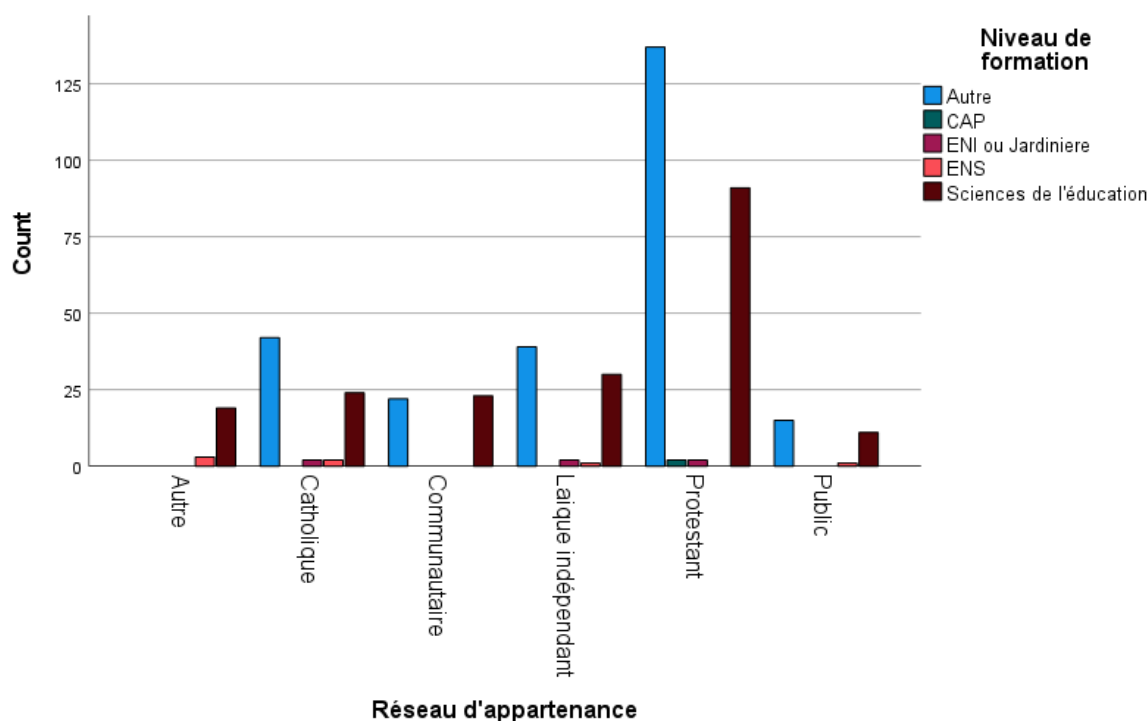


Figure 2 : Répartition des enseignants par réseau et selon leurs profils de formation professionnelle

Ce sont des enseignants qui travaillent surtout à temps partiel dans des écoles. Très souvent, on les retrouve donnant des cours dans différentes établissements où ils sont rémunérés par heure de travail. Cela rend alors assez difficile dans une étude du genre d'établir avec précision leurs salaires mensuels qui sont plutôt cumulatifs et dépendants du nombre d'heures de cours qu'ils fournissent ainsi que du tarif horaire selon lequel ils sont payés. Toutefois, à titre indicatif et selon les informations recueillies, il ressort que, partiellement, leurs salaires mensuels moyens varient considérablement suivant le réseau d'écoles considéré, de 2000 gourdes à 30933 gourdes.

Tableau 9 : Répartition des salaires mensuels moyens par réseau d'écoles

Réseau	Salaire mensuel moyen
Autre	2000
Catholique	14533
Communautaire	13023
Laïque indépendant	7340
Protestant	13838
Public	30933
Ensemble	13297

1.2.1. Organisation pédagogique

Dans la commune de Pignon, au niveau du secondaire, les conditions d'accueil des élèves semblent plus ou moins acceptables. On trouve en moyenne 28 élèves par salle de classe et 1.47 m² par élève, comme le montre le tableau 10.

Tableau 10 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune

Réseau d'écoles	# salle classe	# de m ²	Nbre élève	# m ² /élève	Ratio élèves/ salle	# m ² / salle
Autre	15	300	19	15.80	1	20
Catholique	23	1107.47	688	1.61	30	48.15
Communautaire	14	679	230	2.95	16	48.50
Laïque indépendant	24	798	435	1.83	18	33.25
Protestant	79	3422.62	2485	1.38	31	43.32
Public	20	830	987	0.84	49	41.50
Ensemble	175	7137.09	4844	1.47	28	40.78

En résumé, on peut dire que l'offre scolaire au niveau du secondaire est assez coûteuse pour les parents et les élèves, et de qualité modérée; les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour diagnostiquer cette offre se présentant comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 76.86% Taux net de scolarisation = 43.73%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	NS1 = 57140.97 gourdes NS2 = 56157.08 gourdes NS3 = 56644.30 gourdes NS4 = 58775 gourdes 57.51% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	NS1 = 48274.47 gourdes NS2 = 50077.84 gourdes NS3 = 52162.32 gourdes NS4 = 58597.97 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en NS1 = 86%

	Taux de promotion en NS2 = 88%
	Taux de promotion en NS3 = 86%
	Taux de promotion en NS4 = 75%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en NS1 = 13%
	Taux de redoublement en NS2 = 11%
	Taux de redoublement en NS3 = 6%
	Taux de redoublement en NS4 = 24%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en NS1 = 1%
	Taux d'abandon en NS2 = 1%
	Taux d'abandon en NS3 = 8%
	Taux d'abandon en NS4 = 1%
Rendement interne du réseau d'écoles à Pignon	65.82%
Rapport élève/salle de classe	28 élèves
Nombre d'enseignants	466
Pourcentage de femmes	5.60%
% enseignants nommés par l'État	13.09%
% de maîtres qualifiés	43.80%
Ratio moyen m ² /élève	1.47 m ²
% d'élèves sans manuels	60%
Taille moyenne des établissements	186 élèves
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	Partiellement, 30933 gourdes dans le public et 10146 gourdes dans le privé

II. Analyse démographique

Nous avons vu dans la carte scolaire préscolaire et fondamentale, partie A de ce document, que la population de la commune de Pignon croît suivant un taux moyen annuel de 1.35%, selon les estimations et projections de l'IHSI. Cela signifie donc qu'il y aura, dans les années à venir, de nouveaux enfants à accueillir tant au niveau du fondamental qu'au niveau du secondaire. Le tableau 12 montre l'évolution de la population scolarisable jusqu'en 2028.

Tableau 12 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
15	956	963	969	976	982
16	947	955	961	968	974
17	938	946	952	959	965
18	931	936	942	949	955
15-18	3773	3800	3825	3851	3877

À ces données démographiques qui indiquent les effectifs d'enfants qu'il faudra se préparer à accueillir en classe (en NS1), il faut ajouter les effectifs d'élèves qui boucleront régulièrement la

9^e Année Fondamentale avec succès et tenir compte du même coup de ceux qui redoubleront les classes, comme c'est le cas présentement.

De plus, en considérant le fait que l'âge officiel d'admission au secondaire en Haïti est de 15 ans, il ressort que le même phénomène d'élèves sur-âgés qui s'est développé au niveau du fondamental s'est poursuivi et renforcé au niveau du secondaire. Les calculs ont montré que le taux d'admission des enfants âgés de 15 ans dans cette classe en 2024-2025 est seulement de 13.49% dans la commune de Pignon. Cela signifie donc qu'il resterait $100 - 13.49\% = 86.51\%$ d'enfants de la population scolarisable à admettre en NS1 pendant les cinq (5) prochaines années si l'on veut progresser à coup sûr vers l'objectif de 100% à atteindre en 2030.

Il faudrait donc accroître annuellement ce taux d'admission de 21.63% pour pouvoir atteindre l'objectif de 100% en 2028-2029. La progression du taux d'admission en NS1 et de l'effectif des nouveaux élèves à accueillir devra se faire alors comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection des enfants à admettre en NS1

Année	Population de 15 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	956	0.1349	129
2025-2026	963	0.3512	338
2026-2027	969	0.5675	550
2027-2028	976	0.7838	765
2028-2029	982	1	982

III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à Pignon

Pour pouvoir accueillir les effectifs d'enfants susmentionnés, il s'avérera nécessaire d'intervenir sur l'offre scolaire existante de triple manière : en redéfinissant les aires de recrutement des écoles de façon à rendre acceptable le temps de marche des élèves, en renforçant la qualité des infrastructures d'accueil des écoles existantes et en implantant de nouvelles écoles secondaires publiques (des lycées) dans des endroits stratégiques où il n'y en a pas encore.

On a vu dans les pages précédentes que toutes les écoles secondaires se trouvent réparties à travers la commune de Pignon. Ces écoles admettent des élèves qui viennent de différents endroits de cette commune comme le montre la figure 3 présentant, en forme circulaire, leurs aires de recrutement actuelles.

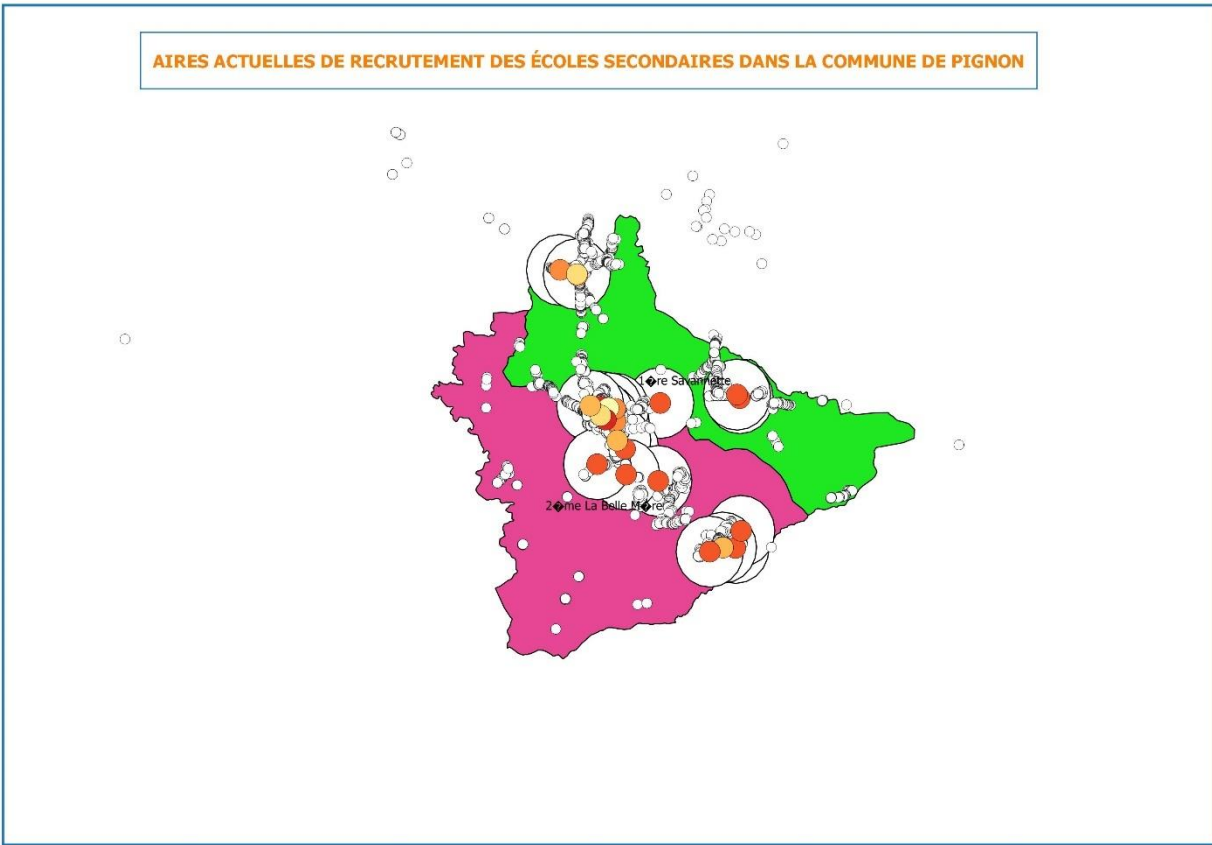


Figure 3 : aires actuelles de recrutement des écoles secondaires dans la commune de Pignon

En effet, cette image fait très bien ressortir comment les aires de recrutement de ces écoles secondaires se recoupent; c'est-à-dire qu'elles tirent leurs effectifs d'élèves dans presque les mêmes localités. Il y a donc lieu d'y mettre de l'ordre.

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités de maximiser l'offre scolaire au niveau local et de la rendre adéquate par rapport à la demande scolaire exprimée ou incitée, au regard des objectifs poursuivis. Tenant compte de ces propositions de réorganisation de l'offre publique au niveau du secondaire, il y aura donc lieu de penser former et recruter de nouveaux personnels enseignants et non enseignants, mettre à niveau ceux qui n'ont pas encore les profils professionnels requis et cesser en même temps d'en recruter de nouveaux non formés.

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école secondaire. Cela passera non seulement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement dans la mesure du possible.

Pour finir, comme dans les lycées seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État et que toute la balance des

coûts payés par élève (57.51%) est assumée par les familles, dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au secondaire, nous proposons que l'État s'organise pour financer l'intégralité des coûts (scolarité, matériels scolaires, uniformes et cantine) dans l'ensemble des lycées qui seront mis en place dans la commune de Pignon en leur allouant le budget nécessaire par élève.

Méthodologie appliquée

MÉRISIER, G.-G. (2016). Méthodologie simplifiée de préparation de cartes scolaires, EPT-BID.

Les Annexes

Annexe I : Répertoire des écoles de la commune de Pignon

Annexe II : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle